



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 033

Séance du 13 avril 2021

### AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET SPANC

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

**ETAIENT EXCUSES :** M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

**Ayant donné procuration :** TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

**ETAIENT ABSENTS :**

**Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :**

Constatant que le Compte Administratif du budget annexe du SPANC présente :

1. un déficit cumulé de fonctionnement de : - 3 312,67 €
2. un excédent cumulé d'investissement de : 4 447,05 €

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,**

**AFFECTE le résultat déficitaire de fonctionnement (1) à titre obligatoire : au compte 002 déficit de fonctionnement reporté, la somme de - 3 312,67 €**

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

16 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

